



Crise sanitaire du covid 19 –Consignes ponctuelles
Jardin d’Arc de La Lézarde de l’Arc Club d’Epouville
du 17 mai à une date indéterminée

Ces consignes ponctuelles sont considérées comme l’avenant N°02-05/2020 complémentaire voir prioritaire sur certains points à l’avenant n°01-05/2019 - Jardin d’Arc de la Lézarde du Règlement Intérieur de l’Arc Club d’Epouville.

Réservation de créneaux d’entraînement et respect des horaires:

- Réservation via un "Google Sheet" mis en place par l’Arc Club d’Epouville.

Pour y avoir accès, faire la demande à Grégory Duhamel.

- Pour accéder au Jardin d’Arc de la Lézarde, vous devez réserver votre créneau au plus tard la veille de celui-ci. Vous ne pouvez réserver qu’un seul créneau à la fois, c’est-à-dire que vous devez avoir achevé votre créneau avant de pouvoir en réserver un nouveau! Vous pouvez réserver un créneau de 2 heures maximum. Si à la fin de votre séance, le créneau qui suit est disponible vous pourrez tirer 1h de plus. Vous devrez obligatoirement en informer Grégory Duhamel ou Romain Chaïb.

- Il est obligé de laisser une durée de 15 mn entre deux créneaux de personnes différentes.

-Vous pouvez arriver au plus tôt 5 mn avant votre créneau d’entraînement et vous devez être parti à la fin de votre créneau d’entraînement et non commencer à démonter votre matériel. Vous devez donc l’anticiper !

A votre arrivée au Jardin d’Arc de la Lézarde et sur le pas de tirs :

-Le port du masque est obligatoire ainsi que d’avoir à disposition son gel hydro-alcoolique.

-Avant toute manipulation du matériel commun (ouverture / fermeture du boîtier aux clés et portail...) se nettoyer les mains avec son gel hydro-alcoolique.

- Pour éviter la perte des clés, les ranger s’il vous plait, sur le porte-clés qui se situe sur le panneau du local.

-Il est obligatoire de signaler son arrivée ET son départ à Grégory Duhamel ou à Romain Chaïb.

-Si besoin, s’annoncer aux membres déjà présents sur le site!

-Un maximum de 10 membres du club est autorisé au Jardin d’Arc: archers, dirigeants, encadrants. Un seul accompagnateur maximum par mineur, aucun par adulte, exception faite d’un membre de sa famille pratiquant et inscrit sur le créneau.

-Les personnes extérieures au club ou les accompagnants peuvent déposer une personne au Jardin d'Arc de la Lézarde mais ils ne peuvent pas rester sur le site!

Pratique du tir à l'arc :

-Avant toute manipulation du matériel commun (ouverture / fermeture des cadenas, volets, manipulation des cibles mobiles...) se nettoyer les mains avec son gel hydro-alcoolique.

-Il ne pourra y avoir qu'un seul archer par cible! Le Jardin d'Arc de la Lézarde offre la possibilité d'avoir 8 archer(e)s sur le même créneau d'entraînement à savoir: 1 à 30m, 1 à 40m, 2 à 50m, 1 à 60m, 2 à 70m plus 1 cible mobile.

La cible mobile qui se situe sur l'allée centrale n'est pas disponible hors présence d'un dirigeant du club. Un marquage au sol a été fait pour faciliter le respect de la distanciation des deux mètres entre tireurs.

-Respecter les gestes barrières, une distanciation entre les personnes de deux mètres minimum entre chaque archer à tout moment. Le port du masque est obligatoire en dehors des tirs !

-L'installation et le retrait du blason seront faits par vos soins (les blasons et clous de fixation sont fournis par le club).

- Pour ne pas perturber le créneau de tirs, les flèches perdues ne pourront être recherchées que sur le temps imparti à la montée en cible. Si elles ne sont pas retrouvées, vous devez le signaler pour une recherche ultérieure. Prenez une photo de la zone estimée de la flèche et envoyée là à Grégory Duhamel ou à Romain Chaïb ainsi que le type de la flèche et les couleurs des plumes. Vous pouvez notifier la perte d'une flèche sur la feuille sur le panneau du local.

-Respecter les horaires de votre créneau d'entraînement en respectant les consignes déjà citées.

Sanction(s) :

Attention, tout manquement à ces consignes ponctuelles et au règlement déjà en place pourra être suivi d'une sanction prise par le Comité Directeur de l'ACE allant d'un simple rappel à l'ordre à une exclusion partielle ou totale du Jardin d'Arc.

Pour rappel ces consignes ponctuelles entreront en vigueur à partir du 17 mai 2020 après diffusion auprès des archers licenciés de l'ACE.

Nous vous demanderons responsabilité, civisme et savoir vivre.

En cas de non respect des consignes,

nous pourrions être obligés de fermer le Jardin d'Arc de la lézarde !

Numéros utiles :

Urgences : 15 / 18 ou 112Gendarmerie d'Epouville : 02.35.30.09.16

Grégory : 06.16.27.22.77 Romain : 06.86.51.92.10